

riers, qui ont vu augmenter le coût de la matière première, à moins de leur permettre d'augmenter les prix, ce qui mettrait les choses au point.

M. MACDONALD: Le ministre s'est-il rendu compte du revenu que l'on pourrait retirer si l'on imposait un droit sur les allumettes de fantaisie? Cet article a été frappé d'une taxe de guerre dans plusieurs pays. Le ministre a également, j'en suis sûr, examiné l'opportunité d'imposer un droit d'importation sur le bois de pulpe et la pulpe. Le coût du papier sur le continent pourrait peut-être servir à augmenter notre revenu. On va probablement utiliser nos immenses ressources naturelles à ce sujet, surtout à cette occasion, vu les grandes quantités additionnelles de papier qu'il va falloir dans les autres pays. Le ministre a-t-il étudié l'opportunité de recourir à ces deux sources de revenu, plutôt que d'imposer une taxe additionnelle sur le sucre?

L'hon. M. WHITE: La première suggestion de mon honorable ami a déjà été examinée. L'imposition d'un droit, disons de un centin par boîte d'allumettes au moyen d'une estampille a été discutée d'une façon générale par moi-même et les experts en matière de tarif. Il y a deux choses dont il faut tenir compte relativement à cette question. En premier lieu, c'est que tout le monde au Canada se sert d'allumettes; la taxe serait donc évidemment infime.

M. MACDONALD: Je voulais parler particulièrement des boîtes d'allumettes de fantaisie.

L'hon. M. WHITE: En tenant compte du revenu que nous avons cru devoir retirer de cette taxe, que ce revenu devrait être perçu au moyen d'une estampille, et que cette taxe atteindrait toute la population; en tenant compte du programme que nous présentons à la Chambre, nous avons décidé que pour le présent il n'était pas nécessaire d'avoir recours à cette source de revenu. Mais il est possible que l'on impose une taxe de cette nature à l'avenir, si les circonstances l'exigent. Quant à l'imposition d'un droit d'exportation sur le bois de pulpe, jusqu'à présent je n'ai pas étudié la question, mais je serai heureux d'examiner le sujet en rapport avec la ligne de conduite que nous pourrions adopter avant longtemps afin de prélever le revenu d'une nature spéciale qui a trait à l'état de guerre où nous sommes.

M. CARVELL: Le ministre s'est-il rendu compte du revenu que l'on pourrait prélever

raisonnablement en plaçant un impôt au moyen d'estampilles sur les médecines brevetées? On fait usage en ce pays d'une énorme quantité de médecines brevetées; parfois j'en viens à croire que l'on consomme une bien plus grande quantité de ces remèdes que le pays n'en a réellement besoin. Je me souviens fort bien de l'époque où une taxe de cette nature existait aux Etats-Unis; c'était, si je ne me trompe, durant la guerre des Philippines. Le ministre s'est-il donné la peine de s'enquérir du revenu que l'on pourrait obtenir de cette source?

L'hon. M. WHITE: Je n'ai pas examiné la question, bien qu'elle ait été signalée d'une façon générale, non pas à cette occasion, mais dans le passé. Je ferai remarquer à mon honorable ami que les droits sur les remèdes brevetés sont déjà raisonnablement élevés et qu'une bonne partie de notre population est très habituée à l'usage de ces médecines.

On a dit, et c'est vrai, que l'homme est un animal adonné à l'usage des médecines, et je craindrais de faire un faux pas en imposant ce que l'on regarderait comme une lourde taxe sur les remèdes brevetés d'un usage populaire. La suggestion, toutefois, mérite d'être étudiée.

L'hon. M. MURPHY: Avant que le débat ne perde la saveur que mon honorable ami le ministre des Finances y a apportée en discutant les droits sur le sucre, j'espère qu'il me permettra d'ajouter un mot sur un sujet qui s'y rapporte: la production du miel.

L'un de mes électeurs m'a fait parvenir une lettre-circulaire que les autorités du collège de Guelph viennent d'adresser à tous les agriculteurs de la province d'Ontario.

Mon honorable ami a probablement reçu lui-même l'une de ces circulaires. A tout événement, l'un de mes électeurs m'a demandé d'attirer l'attention du Gouvernement et de mon honorable ami sur un ou deux paragraphes de cette circulaire. Ces extraits sont très brefs, et je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre en en donnant lecture. En tête de la circulaire, on trouve la déclaration suivante:

L'état de guerre où nous sommes a fait naître une grave menace à l'endroit de l'industrie agricole au Canada, vu les difficultés que rencontrent les commerçants à remplir les commandes qu'ils reçoivent pour du sucre. La récolte du miel de 1914 a pour ainsi dire complètement manqué. De nombreuses colonies d'abeilles seront bientôt en proie à la famine, et des milliers de ces mouches mourront d'inani-